

Commission d'enquête
Parc éolien des Boucles du Vincou
Commune de PEYRAT-de-BELLAC
Département de la Haute-Vienne

Enquête publique
Demande d'autorisation environnementale
Présentée par la SARL PARC EOLIEN «Les BOUCLES du VINCOU»
Installation de 4 éoliennes & d'un poste de livraison
sur la commune de PEYRAT-de-BELLAC

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Remise commentée en date du vendredi 16/02/2024

L'objet du présent document est de permettre au responsable du projet d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête.

Références réglementaires: art. R123-18 du Code de l'environnement

Présents à la réunion:

- M. Fabien BEGHIN, Chargé de développement -RP-Global,
- M. Guy JOUSSAIN, commissaire enquêteur, Président de la commission d'enquête,
- M. Michel BUFFIER, commissaire enquêteur titulaire,
- Mme Michèle PETITJEAN-DELMON, commissaire enquêteur titulaire.

Contexte de la réunion:

Visio conférence du vendredi 16/02/2024 à partir de 14h30, suite à accord préalable téléphonique entre le président de la commission d'enquête et M. F. BEGHIN.

1°) Déroulement de l'enquête publique:

Ayant clos l'enquête publique le vendredi 09/02/2024 à 12h00, nous sommes en mesure d'attester ce jour:

- qu'elle s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par l'arrêté de M. le Préfet de la Haute-Vienne en date du 14/12/2023,
- que nous avons assuré, avec la présence d'au moins 2 commissaires enquêteurs, 6 permanences de 3h en mairie de PEYRAT-de-BELLAC (siège de l'enquête), telles que prévues dans l'arrêté,
- que l'enquête s'est déroulée en toute sérénité et qu'aucun incident n'est à déplorer.

2°) Bilan de la participation du public:

Au total, nous avons enregistré **122** contributions : 33 sur le registre papier (RP),
89 sur le registre dématérialisé (RD).

Globalement, les contributions ont été formulées ainsi

- **6** courriers reçus en mairie (notés C01 à C06),
- **13** inscriptions sur registre (notées R01 à R13)

- 14 entretiens lors des permanences (notés de P1/01 à P6/09)
- 23 Email & 66 Web reçus via le RD dédié à l'enquête (codés 1 à 89).

Nous avons écarté, par modération, une contribution totalement hors sujet ainsi que quelques doublons, l'analyse s'est portée sur :

- 21 contributions retenues sur le registre papier (RP) &
- 86 contributions retenues sur le registre dématérialisé (RD).

Soit un total de 107 contributions analysées qui se décomposent en :

- 5 avis favorables & 102 avis défavorables.

Au départ, la commission d'enquête a souhaité intégrer au RD les contributions enregistrées en mairie (RP). Elle s'est attachée à transmettre régulièrement les éléments du RP à M. BEGHIN, soit en utilisant les possibilités d'utilisation du RD, soit par transmission électronique des scans (courriers & RP).

3°) Traitement par thèmes des contributions consignées:

Face à ce nombre important d'observations défavorables, la commission s'est attachée à les regrouper par thème en renseignant le tableau de répartition des items préalablement définis.

Tableau de répartition statistique [RP + RD]

THEMES	CODE° ITEM	INTITULE DE L'OCCURRENCE	Nbre	Nbre /Thème	% /418 occurrences
A) APPRECIATION DU DOSSIER & CONTEXTE DE L'ENQUETE PUBLIQUE	A.1	Concertation Information Affichage	3	54	13 %
	A.2	Remise en cause globale des études (Envt & économie) & des photomontages.	32		
	A.3	Avis MRAe	7		
	A.4	Avis favorables des élus # intérêt général:	3		
	A.5	Avis défavorables des élus non pris en compte.	3		
	A.6	Autre	6		
B) ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX & SANITAIRES. DANGERS & RISQUES	B.01	Impacts/Phase Travaux:	6	254	61 %
	B.02	Déboisement, défrichage Destruction des haies	9		
	B.03	Distances EOL- habitations	4		
	B.04	Nuisances sonores & vibratoires	23		
	B.05	Risques /Santé	24		
	B.06	Nuisances lumineuses Ombres portées	8		
	B.07	Perturbations des réceptions	2		
	B.08	Dégradation paysage & cadre de vie Nuisances visuelles	29		
	B.09	Covisibilités /Patrimoine	7		

	B.10	Saturation du paysage Encerclément	43		
	B.11	Impact /Avifaune & migrateurs. Effet barrière	26		
	B.12	Impact /Chiroptères. Effet lisières	30		
	B.13	Incidences/Natura 2000, ZNIEFF & continuités écologiques (TVB) +Zones humides, réseau hydrographique, captages.	11		
	B.14	Contexte d'implantation -E2 en zone humide -E4 en milieu forestier	8		
	B.15	Dangers & risques en exploitation: Pollution des sols	13		
	B.16	Friche industrielle en fin d'exploitation.	0		
	B.17	Autre	11		
C) ENJEUX SOCIO- ECONOMIQUES	C.01	Simple intérêt financier- Implantation géographique contestée /vent. -Etude technico- économique surévaluée. =>Risques de faillite et effets économiques induits	21	66	16 %
	C.02	Durée de vie et coût du démantèlement Garanties financières trop basses	3		
	C.03	Doutes sur la distribution locale des retombées financières	2		
	C.04	Impact sur l'activité agricole # profits industriels	9		
	C.05	Pas d'impact économique durable pour le territoire	6		
	C.06	Obstacle au tourisme	11		
	C.07	Dépréciations immobilières	8		
	C.08	Autre	6		

D)↵ CONTEXTE-DEBAT- NATIONAL↵ sur-L'ENERGIE¶ ¶ Ce thème sera traité quantitativement et devra faire l'objet de réponses /RP Global, pour information seulement.¶ Il ne sera pas discuté sur le fond par la commission.¶	D.01 ¶	Capacités de production très limitée pour une filière EnR.¶	13 ¶	44 ¶	11 % ¶
	D.02 ¶	Impact négatif / [CO2]:¶	9 ¶		
	D.03 ¶	Danger des fluctuations /Prix de rachat.¶	1 ¶		
	D.04 ¶	Financement collectif de la filière au profit d'intérêts privés.¶	5 ¶		
	D.05 ¶	Préférence /Projets alternatifs.¶	6 ¶		
	D.06 ¶	Intérêt du nucléaire¶	5 ¶		
	D.07 ¶	Non au nucléaire¶	0 ¶		
	D.08 ¶	Autre¶	5 ¶		

L'étude des récurrences par rapport aux contributions traitées met en évidence les principaux sujets d'inquiétude du public. Ce sont les enjeux environnementaux qui préoccupent le plus les contributeurs avec 61 % du total des occurrences exprimées.

Concernant ce thème majeur, on peut citer par ordre d'importance:

- ❶ Le paysage (regroupement des items B08 +B10): 72 occurrences (17,2% du total),
- ❷ l'avifaune & les chiroptères (regroupement des items B11 +B12): 56 occurrences (13,4% du total),
- ❸ Le bruit (regroupement des items B04 +B05): 47 occurrences (11,2% du total).

Cet échantillon représente 175 occurrences (42% des 418 occurrences totales).

Les statistiques attachées au seul **RP** donnent des résultats sensiblement différents:

Ex **B10**: 50 % des 18 contributions pour 40 % pour [RP + RD]

B05: 11% des 18 contributions pour 22 % pour [RP + RD]

4°) Associations:

Une seule association ECC, a fait parvenir une contribution codée RD 72 par l'intermédiaire de son Président.

Cette contribution devra faire l'objet d'un traitement exhaustif dans le mémoire en réponse /Item.

5°) Contributions favorables au projet:

Nous avons enregistré **5** contributions favorables, dont 3 émanent d'agriculteurs intéressés au projet.

6°) Position des Elus et des Conseils municipaux:

➡ Mme le maire de PEYRAT-de-BELLAC nous a accordé un entretien lors de la dernière permanence (RP 29). Pour son avis, la maire s'en remet à la délibération de son CM en date du 13/02/2024 (après débat & vote). Elle a organisé une réunion publique le 06/02/2024 sur le thème des ZAEnR & du projet éolien « les Boucles du Vincou ». Dans un contexte social tendu, la fréquentation espérée a été très décevante, surtout de la part des agriculteurs.

➡ M. le maire de La Croix sur Gartempe s'est entretenu avec la commission (RP 1, 13 & 26) au titre de maire mais aussi de riverain. Ainsi, son courrier (C05) devra faire l'objet d'une réflexion particulière pour les différents items qu'il évoque.

➡ La commission n'est en possession que de 3 délibérations à ce jour.

-Commune de St SORNIN la Marche & de NOUIC : 2 délibérations défavorables,

-Commune de BLANZAC : avis favorable.

(Le Pdt a demandé à la préfecture de bien vouloir vous transmettre copie de ces actes).

7°) Visite des sites:

➡ 13/12/2023, en présence de RP-Global: visite des sites d'implantation des 4 EOL, concertation pour la localisation de l'affichage ICPE ; contexte forestier /E4.

➡ 26/12/2023: vérification de l'affichage sur les sites du projet /le Pdt de la commission.

➡ 07/02/2024, en votre présence: visite du site d'implantation de E2, à proximité d'une zone humide (mesure d'évitement prise).

8°) Renseignements complémentaires demandés au maître d'ouvrage:

Depuis le 22/12/2023, de nombreuses observations, remarques & questions ont été transmises à M. BEGHIN. Celui-ci a répondu à l'ensemble des demandes & la commission a pu les prendre en compte dans les meilleurs délais.

Aux fins d'intégration dans les Annexes de N/rapport, il a été demandé à M. BEGHIN de nous communiquer un état récapitulatif de ses réponses, sous la forme d'un fichier .pdf le plus concis possible.

9°) Éléments en réponse attendus:

↳ Votre mémoire en réponse à ce PV devra se faire par renseignement des 39 fiches spécifiques aux items analysés (en annexe au PV). En cas de référence au dossier, votre réponse devra être la plus concise possible.

Liste des contributions de référence à prendre en compte pour votre réponse : Asso (RP 72), Locaux AER & AEE, et hors rayon d'affichage (anonyme compris) mais avec argumentation particulièrement étayée (pondérée 3 par la commission).

En cas de réponse commune à plusieurs items (ex. des photomontages /A2 & B08) & afin d'éviter les redondances, vous ne développerez ces réponses que sur une seule fiche.

L'ensemble de ces fiches sera intégré /Annexe à notre rapport.

↳ **S'agissant d'une demande d'autorisation environnementale, la commission est en attente, de façon générale, de tout élément de la stratégie [ERC + A/S] qui devrait rendre le projet acceptable pour la population.**

↳ Afin de pouvoir apporter nos conclusions en toute connaissance de cause, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir apporter une réponse à nos interrogations complémentaires suivantes :

➤ Enjeu Bruit : des relevés sonométriques sont prévus en début de phase d'exploitation destinés à affiner les modèles et les plans de bridage. Quelle méthodologie est prévue pour quantifier les émergences spécifiques attribuées au seul projet des Boucles du Vincou ?

Il est à prévoir en effet, que les parcs de la Croix de la Pile, des Forges, de Courcellas (& peut-être d'autres?) seront en exploitation à cette époque. De ce fait, des conditions sonores complexes seraient à quantifier. Comment seront pris en compte les différents niveaux du milieu ambiant: sans autres sources d'EOL, avec source d'EOL d'un seul parc, avec source d'EOL de 2 parcs, etc... ? Afin de valider des mesurages vrais d'émergence, pourrez-vous maîtriser les différentes phases de marche/arrêt des autres parcs ? Ou ferez-vous confiance aux simulations /modélisations ?

➤ Enjeu Paysage : l'aspect « paysage » est un critère très sensible. On note des doutes exprimés sur les « décisions déjà prises » et sur le côté « apaisant » des photomontages ce qui est fortement contesté. La synthèse faite sur les divers photomontages selon le document du dossier (synthèse déjà transmise au MO) montre qu'il peut y avoir effectivement des doutes. Des arguments plus détaillés doivent être fournis en particulier sur les règles méthodologiques appliquées.

A la lecture de la synthèse MRAe, une observation émet des doutes mais ne précise pas exactement lesquels. Sans autre précision, une réponse ou un commentaire du MO serait souhaitable.

➤ Enjeu Avifaune & Chiroptères : (mesures A4 & A5)

La presse s'est fait écho de refus d'autorisation préfectorale, d'annulation (voire de déconstruction) ordonnée par décision d'une CAA, et ce, par considération de risques de mortalité trop importante pour l'avifaune & les chiroptères.

Certains contributeurs doutent de l'efficacité des mesures d'Accompagnement & de Suivi imposées aux développeurs.

Fort de votre expérience dans d'autres régions et de celle du groupe à l'échelon européen, seriez-vous en mesure de proposer une nouvelle méthodologie afin d'éviter préventivement les mortalités ? A cet égard, que pensez-vous de la pertinence de l'utilisation de dispositifs de type DT Bird ou équivalent (SafeWind, SDA,...)?

Concernant les chiroptères, l'impact doit-être réduit au maximum du fait de la présence, sur la ZIP, de nombreuses espèces de chauves-souris, dont 6 espèces classées en liste rouge dans la Directive Européenne Habitats-Flore-faune. Des mesures doivent être prises pour éviter une importante mortalité (bridage des éoliennes, mise en drapeau des pales et garde au sol de 50m).

Des propositions concrètes doivent être proposées pour la réduction de la mortalité des chiroptères.

En conclusion, nous vous demandons donc de nous adresser sous 15 jours, un mémoire en réponse détaillé

- pour chaque item identifié (/Fiches),
- pour chacune des questions posées ci-dessus.

Le 16 février 2024

/Le pétitionnaire

Fabien BEGHIN



Le Président de la commission
d'enquête

Guy JOUSSAIN



Michel BUFFIER
Commissaire enquêteur



Michèle PETITJEAN-DELMON
Commissaire enquêteur

